

Au premier trimestre 2025, les prix des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments augmentent de 0,4 % sur un trimestre et de 0,8 % sur un an

Indice des prix d'entretien-amélioration des bâtiments (IPEA) - premier trimestre 2025

Informations Rapides · 28 mai 2025 · n° 140

Augmentation sur un trimestre

Au premier trimestre 2025, les prix des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments (IPEA) augmentent de 0,4 % sur un trimestre (après +0,1 % au quatrième trimestre 2024 et +0,2 % au troisième). Ils augmentent de 0,8 % dans le secteur non résidentiel (après +0,1 %) et de 0,3 % dans le secteur résidentiel (après +0,1 %).

Les prix accélèrent pour les travaux de plâtrerie (+1,9 % après +1,1 %) et pour les « autres travaux d'installation » (+1,4 % après +0,4 %). Ils rebondissent pour les travaux de peinture et de vitrerie (+1,0 % après -0,1 %) et ralentissent légèrement pour les travaux de revêtement des sols et des murs (+0,6 % après +0,7 %). Ils accélèrent pour les travaux de menuiserie (+0,6 % après +0,2 %) et pour les travaux d'installation électrique (+0,6 % après une stabilité).

Les prix rebondissent pour les travaux de couverture (+0,5 % après -0,5 %) et ralentissent pour les travaux de plomberie, installation de chauffage et de conditionnement d'air (+0,2 % après +0,3 %).

Ils baissent de nouveau pour les « autres travaux de construction spécialisés » (-0,4 % après -0,5 %).

Léger ralentissement des prix sur un an

Sur un an, les prix des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments ralentissent à peine (+0,8 % au premier trimestre 2025, après +0,9 % au quatrième trimestre 2024 et +1,2 % au troisième). La hausse des prix sur un an est plus marquée dans le secteur non résidentiel (+1,2 %) que dans le secteur résidentiel (+0,5 %).

Les prix augmentent le plus fortement pour les « autres travaux d'installation » (+3,6 % après +0,8 %), pour les travaux de plâtrerie (+3,0 % après +1,9 %) et pour les travaux de revêtement des sols et des murs (+2,3 % après +2,4 %).

Ils augmentent également de manière prononcée pour les travaux de peinture et de vitrerie (+1,6 % sur un an, après +1,2 %), pour les travaux de plomberie, d'installation de chauffage et de conditionnement d'air (+1,1 % après +2,1 %) et pour les travaux de menuiserie (+1,1 % comme au trimestre précédent).

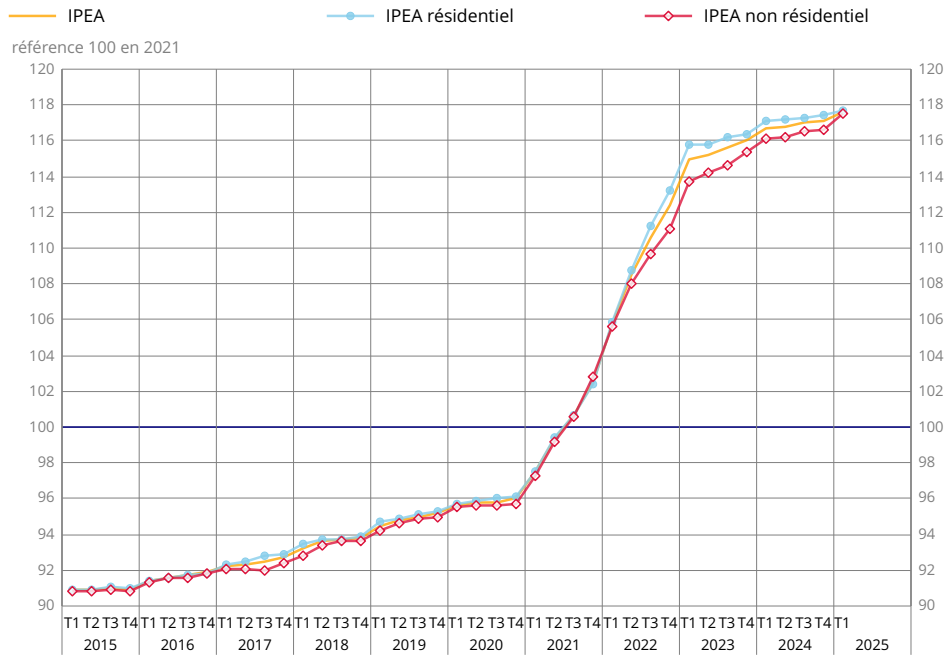
La hausse des prix sur un an est plus modérée pour les travaux de couverture (+0,8 % après +0,9 %) et pour les travaux d'installation électrique (+0,6 % après +0,5 %).

Enfin, les prix diminuent sur un an pour les « autres travaux de construction spécialisés » (-1,7 % après -1,0 %).

Révisions

L'évolution trimestrielle de l'IPEA du quatrième trimestre 2024 est révisée de +0,1 point par rapport à la précédente publication, à +0,1 %, en raison de l'intégration de réponses tardives d'entreprises.

Indices de prix des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments



Indices de prix des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments

En %, référence 100 en 2021

	Poids (en %)	2025T1	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)
Indice des prix des travaux d'entretien-amélioration (IPEA)	100,0	117,6	0,4	0,8
Bâtiments résidentiels	72,2	117,7	0,3	0,5
Bâtiments non résidentiels	27,8	117,5	0,8	1,2
Tous bâtiments par type de travaux				
4321 - Installation électrique	17,8	112,4	0,6	0,6
4322 - Plomberie, installation de chauffage et de conditionnement d'air	20,1	121,7	0,2	1,1
4329 - Autres travaux d'installation	5,4	113,0	1,4	3,6
4331 - Plâtrerie	3,3	119,5	1,9	3,0
4332 - Menuiserie	17,6	123,9	0,6	1,1
4333 - Revêtement des sols et des murs	3,7	118,1	0,6	2,3
4334 - Peinture et vitrerie	6,1	115,2	1,0	1,6
4391 - Couverture	6,9	120,5	0,5	0,8
4399 - Autres travaux de construction spécialisés	19,1	112,5	-0,4	-1,7

(1) indice du dernier trimestre rapporté à celui du trimestre précédent (en %)

(2) indice du dernier trimestre rapporté à celui du même trimestre de l'année précédente (en %)

Source : Insee

Pour en savoir plus

Définition

L'indice des prix des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments (IPEA) est un indice trimestriel qui mesure l'évolution des prix hors TVA pratiqués par les entreprises de la construction (y compris les entreprises artisanales) pour leurs travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments résidentiels et non résidentiels réalisés au cours du trimestre sous revue.

Les indices IPEA sont bruts, c'est-à-dire non corrigés des variations saisonnières.

Prochaine publication : 28 août 2025 à 12h00.

Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr

Suivez-nous aussi sur X @InseeFr : x.com/InseeFr